



Société des Concerts **CANTUS** Maison de la Vie Associative/ 2 Bld Irène Joliot Curie/ 01006 Bourg-en-Bresse Cedex

Site Internet:www.cantus.fr

N° SIRET:49266202800017

Festival-Rencontres EUROCANTUSBOURG

Musique de chambre chorale pour ensembles amateurs

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Vendredi 11 octobre, Samedi 12 et Dimanche 13 octobre 2013(départ en matinée) .

1- PEUVENT PARTICIPER A CE FESTIVAL, sur invitation de la société des concerts CANTUS et de ses partenaires, les choeurs de chambre amateurs,français et étrangers qui auront fait parvenir leur demande de participation et la fiche technique **avant le 01 mars 2013 et qui auront répondu aux critères de qualité musicale (article 4).**

Les choeurs seront composés au **maximum de 16 personnes** (chef de chœur ou responsable musical, choristes et éventuellement instrumentistes y compris l'interprète pour les choeurs étrangers). Suivant les aides financières publiques et /ou privées (mécénat) obtenues pour la réception des choeurs l'effectif pourra être augmenté jusqu'à 20 personnes mais à qualité musicale équivalente la priorité sera donnée aux choeurs à faibles effectifs.

La demande de participation doit être rédigée et adressée par internet à euroantusbourg@sfr.fr ou envoyée au siège de l'association CANTUS, accompagnée des pièces listées sur la fiche technique avant le 01 mars 2013.

2 - LE FESTIVAL EUROCANTUSBOURG N'EST PAS UN CONCOURS.

Cet événement veut promouvoir la découverte des ensembles qui osent prendre des risques culturels en programmant des pièces peu connues ou peu entendues qui n'ont pas l'avantage de rassembler les foules pour « faire du chiffre »!

Avec ces rencontres européennes de talents amateurs, EUROCANTUSBOURG souhaite favoriser des ouvertures culturelles entre les chœurs, les peuples et les régions françaises ou étrangères, sans esprit de compétition, devant un public sensibilisé par la qualité des précédents concerts organisés par CANTUS avec des ensembles à effectifs réduits..

Chaque « identité chorale » enrichira les échanges humains, culturels et artistiques avec un esprit de découverte, au delà des calculs mercantiles, avec des objectifs de qualité musicale, d'altruisme, d'écoute des autres et de plaisir partagé.

La participation musicale des choeurs n'est pas rémunérée.

Les choeurs éloignés seront pris en charge et hébergés sans frais par EUROCANTUSBOURG en collectivité (chambres à 2 ou 3 lits avec douches et sanitaires privés).

3 -LE FESTIVAL SERA OUVERT le 11 octobre (vendredi) et se déroulera sur toute la journée suivante de 9H à 24H le 12 Octobre 2013: voir fiche « demande de

participation » .

Les chœurs sont tenus d'être présents conformément au programme établi par le festival y compris aux repas réunissant tous les musiciens. La participation à l'ensemble de la journée est obligatoire.

4 - LA LISTE DES CHOEURS PARTICIPANTS sera communiquée en **avril 2013** et les postulants seront informés rapidement.

La sélection se fera à partir des documents sonores et visuels et des références des groupes ayant formulé une demande de participation accompagnée des documents prévus par la fiche technique.

Seront privilégiées l'originalité du programme proposé et la créativité, la sensibilité, la qualité vocale et artistique, l'expression, la présentation...Tous les styles sont admis : classique, contemporain, folklore, musique sacrée, musique traditionnelle, musique populaire, variété, jazz..... Les conditions techniques des productions scéniques éventuelles seront assurées par les ensembles qui devront fournir leur matériel et assurer une mise en place dans le temps imparti à chaque groupe. Aucun clavier n'est prévu pour les accompagnements éventuels.

Les 6 chœurs retenus auront jusqu'au **1er juin 2013** pour compléter leur dossier en envoyant:

- La charte d'engagement réciproque signée du président et du responsable musical si elle n'a pas été envoyée préalablement.

- le programme détaillé avec le minutage musical par titre et la durée globale avec annonces éventuelles (un programme imprimé est proposé au public).

Aucun titre ne sera programmé 2 fois durant le festival (durée minimum des productions musicales prévues = 65mn (2 concerts).... et maximum 110mn (3 concerts) Le lieu de production musicale est une chapelle désaffectée du XVIIème siècle, la programmation est donc entièrement libre pour le samedi.

Classée monument historique, la chapelle a une jauge d'environ 200 places.

Le concert d'ouverture sera « éclaté » sur d'autres sites autour de Bourg-en-Bresse.

Les chœurs désignés qui se produiront pour ce concert d'ouverture en église devront présenter un répertoire de musique sacrée ou à défaut des œuvres dont les textes pourront être acceptés par la commission épiscopale (autorisation préalable).

- les conditions techniques éventuelles des dispositions scéniques pour chaque intervention musicale (éclairage pour lecture des partitions, instruments, direction avec estrade ou non, etc.....)

- les renseignements pour les déclarations SACEM (titres complets avec auteurs et compositeurs).

A la réception de l'ensemble de ces documents, la liste deviendra définitive et sera confirmée **courant juin 2013**.

Les chœurs retenus pourront éventuellement être sollicités pour une très courte production musicale lors de la réception réunissant tous les chœurs reçus habituellement par la municipalité de Bourg-en-Bresse le samedi en fin de matinée.

5 - LE FESTIVAL entretiendra un contact permanent, si possible par courriel avec chaque chœur retenu, pour un échange d'informations interactives eurocantusbourg@sfr.fr

Les chœurs pourront également consulter notre site internet pour la documentation

<http://eurocantusbourg.perso.sfr.fr>

Le festival se réserve la possibilité d'enregistrer, de filmer tout ou partie des différentes productions et de les utiliser sans avoir à verser aucun droit ni rétribution aux chœurs.

6 - Les FRAIS DE TRANSPORT, du pays d'origine à BOURG-EN-BRESSE (siège de CANTUS) sont à la charge des chœurs retenus par EUROCANTUSBOURG.

Les aides institutionnelles étant très réduites et surtout matérielles (bilan déficitaire de la 1ère édition 2011) la participation aux déplacements s'avère impossible pour la présente édition.

Ce festival international ne pourra continuer d'exister qu'avec les chœurs qui accepteront de se déplacer à leurs frais comme pour beaucoup d'autres festivals.

7- LES REPAS sont assurés le midi et le soir avec l'HEBERGEMENT après concerts pour les seuls musiciens prévus à l'effectif et se produisant lors du festival. Les accompagnateurs éventuels ne seront pas pris en charge par EUROCANTUSBOURG et devront s'assurer de réservations directes pour l'hébergement et participer aux frais de restauration à condition de figurer à l'effectif de la charte d'engagement .

Les chœurs intéressés se produisant le samedi pourront être hébergés à leur frais à partir du vendredi soir.

Aucune vente de CD ou DVD ne pourra être effectuée durant les productions musicales.

8 -IL EST SOUHAITABLE que les chœurs non francophones soient accompagnés par un interprète qui sera pris en charge par le festival (dans la limite des 16 personnes maximum acceptées par les organisateurs)

EUROCANTUSBOURG est une des rares manifestations chorales européennes organisée sans but lucratif pour des ensembles vocaux amateurs bénévoles à effectifs limités sans contrepartie financière (hébergement et repas pris en charge par Cantus pour tous les choristes et instrumentistes).

Ce festival-Rencontres bénéficie du soutien du Conseil Général du département de l'AIN, et du soutien de la ville de Bourg-en-Bresse.

BOURG-EN-BRESSE, chef lieu du département de l'Ain, est à 2H.TGV de Paris, à 60km de Lyon (Train , autoroute et aéroport) et 100km de Genève (TGV , autoroute et aéroport).